

MIEUX S'ÉCLAIRER EN CONSOMMANT MOINS : UNE AFFAIRE DE BON SENS

- Lors de la construction d'une maison pensez à utiliser au mieux la lumière naturelle (nombre et orientation des fenêtres, baies vitrées, etc.), afin de retarder par la suite l'utilisation de vos éclairages artificiels.

- Pour maintenir votre confort visuel, pensez à dépoussiérer régulièrement vos luminaires et vos lampes.

- Pensez à éteindre l'éclairage lorsque vous quittez une pièce. Ce réflexe peut générer de grandes économies d'énergie, et allongera la durée de vie de vos lampes !

- Installez des lampes dont le flux lumineux est adapté à ce qu'elles éclairent : ne surdimensionnez pas votre éclairage au risque de gêne visuelle et de gaspillage d'énergie.

- Multipliez le nombre de luminaires équipés de gradateur de lumière ou à allumage multiple (une, deux lampes ou plus). Vous pourrez ainsi les utiliser en fonction de l'apport de lumière naturelle et des tâches à accomplir (lecture, dîner, loisirs...).

- L'aménagement intérieur doit être pensée en fonction de l'apport de lumière naturelle, et des tâches à accomplir.

PENSEZ LUMENS, OUBLIEZ LES WATTS !

Une lampe est faite pour éclairer alors pensez quantité de lumière émise : Lumens, plutôt que puissance électrique : Watts ! Recherchez cette indication sur l'emballage pour trouver la lampe équivalente la plus proche de la lampe à remplacer. Exemple, pour une lampe à incandescence de 40 W (environ 400 Lm), les équivalences les plus proches sont :

incandescence = halogènes haute efficacité = fluo-compacte = LED*			
40 W	28 W	8 W	7-8 W

Valeurs indicatives fabricants (voir sur emballage)



**PARTENAIRES
D'UN AVENIR DURABLE**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.afe-eclairage.com.fr

✓ HALOGÈNES

✓ FLUO-
COMPACTES

✓ LED*

Halogènes

Fluo-
compactes

REPLACEZ
VOS LAMPES
ET RÉALISEZ DES
**ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**

quelle idée lumineuse !

Lampes
à
LED*

**3 SOLUTIONS DISPONIBLES
POUR UN AVENIR DURABLE**

LUMIÈRE SUR LES LAMPES D'AVENIR...

Le 23 mars 2009 est entré en application un règlement européen visant le **retrait progressif des lampes domestiques** non directionnelles **les plus énergivores** dont, notamment, les lampes à incandescence classiques.

Entre le 1^{er} septembre 2009 et le 1^{er} septembre 2012, elles disparaîtront totalement pour être remplacées par **des lampes qui consomment moins d'énergie : plus économiques et plus efficaces** que les lampes à incandescence et donc **meilleures pour l'environnement**.

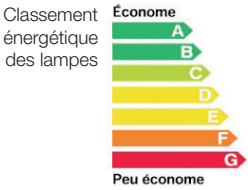
**QUELLES LAMPES POUR REMPLACER
VOS LAMPES ACTUELLES ?**

apprenez à les choisir !

commencez dès aujourd'hui!

APPRENEZ À
LES IDENTIFIER

Ce tableau vous permettra en un coup d'œil de trouver les lampes de substitution adaptées à vos besoins.



TECHNOLOGIE ET TYPE DE LAMPES	UTILISATION ET APPLICATION	TYPE DE LUMIÈRE	DURÉE DE VIE MOYENNE ⁽¹⁾	ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ⁽³⁾
HALOGÈNES HAUTE EFFICACITÉ La plus belle des lumières 	Excellente qualité de lumière • Mise en valeur des couleurs et de l'espace • Utilisable sur variateur • Adaptée à tous types de luminaires • Allumage instantané	Lumière douce, blanche et brillante	Jusqu'à 3 ans	 Entre 30 et 50%
FLUO-COMPACTES La plus économique des lumières 	Peu gourmandes, très résistantes et offrant une très bonne qualité de lumière pour un éclairage général • Le plus large choix de modèles • Allumage quasi instantané • Utilisable sur variateur ou minuterie (selon les modèles)	Plusieurs ambiances lumineuses au choix (Lumière douce ou intense selon les modèles - voir indications sur l'emballage)	Jusqu'à 15 ans 	 Jusqu'à 80%
LAMPES À LED* La plus durable des lumières *LED (Light Emitting Diode) ou DEL (Diode Electro-Luminescente)	La solution de l'avenir. Une très faible consommation et une très longue durée de vie, cela en fait la solution la plus performante sur le plan environnemental • Existe sous plusieurs formes et finitions, dans des puissances limitées • Utilisable sur variateur (selon les modèles) • Allumage instantané	Plusieurs ambiances lumineuses au choix (Lumière douce ou intense selon les modèles - voir indications sur l'emballage)	Jusqu'à 25 ans 	 Jusqu'à 90% ⁽²⁾

(1) Sur la base de 3 heures d'allumage par jour, selon les modèles (voir emballage).
(2) Les lampes à LED n'ont pas encore de classification énergétique. Une réglementation à ce sujet est en cours d'élaboration.
(3) Par rapport à une lampe à incandescence.



LES LAMPES NE SE JETTENT PLUS, ELLES SE RECYCLENT

LES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION SONT-ELLES FACILEMENT INTERCHANGEABLES ?

Bien sûr ! Elles **s'adaptent directement aux différentes douilles existantes**, sans avoir à modifier votre installation. En fonction des applications, il convient tout de même de vérifier leur compatibilité si vous utilisez un variateur de lumière ou une minuterie.

LES LAMPES DE SUBSTITUTION SONT-ELLES VRAIMENT ÉCONOMIQUES ?

Oui. Que ce soit une lampe halogène, LED* ou fluo-compacte : **leur prix d'achat plus élevé** (que les lampes à incandescence classiques) **est très vite compensé par :**

- les économies d'énergie qu'elles vous permettent de réaliser
- leur durée de vie beaucoup plus longue.

LES LAMPES FLUO-COMPACTES CONTIENNENT-ELLES DU MERCURE ?

Oui, mais il s'agit d'une très faible quantité qui est nécessaire au bon fonctionnement de la lampe. Afin de limiter au maximum l'impact environnemental de ce mercure, ces lampes doivent être impérativement recyclées en fin de vie. (Voir aussi le Point de vue de l'AFE n°10, téléchargeable sur le site www.afe-eclairage.com.fr, rubrique «Documentation».)

LES LAMPES FLUO-COMPACTES ÉMETTENT-ELLES DES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ?

Oui, comme tous les produits électriques et électroniques. Les champs émis par ces lampes respectent les règles européennes de protection du consommateur. Une étude menée par le département santé de l'UE a conclu qu'elles sont sans danger pour la santé. (Voir aussi le Point de vue de l'AFE n°10, téléchargeable sur le site www.afe-eclairage.com.fr, rubrique «Documentation».)

LES LAMPES HALOGÈNES, CONSOMMENT-ELLES BEAUCOUP ?

Non, l'évolution récente de la technologie des lampes halogènes permet même de réaliser entre 30 et 50% d'économies d'énergie.

PEUT-ON REMPLACER LES LAMPES ÉNERGIVORES PAR DES LAMPES À LED* ?

Oui. Aujourd'hui il y a des produits de substitution pour les lampes à incandescence jusqu'à 40 Watts.

QUELLES LAMPES SE RECYCLENT ?

Faciles à reconnaître, les lampes portant ce symbole ne doivent pas être jetées à la poubelle mais recyclées. Il s'agit des **lampes fluo-compactes et lampes à LED***.

Les lampes halogènes ou à incandescence ne se recyclent pas. Elles doivent être jetées avec les déchets ménagers.

QUE FAIRE DE VOS LAMPES USAGÉES ?
Rapportez-les en magasin ou en déchèterie participante.

Votre distributeur est tenu de les reprendre dans la limite d'une lampe déposée pour une lampe achetée, mais la plupart le fait sans condition d'achat. Des **meubles de collecte sont en libre accès** dans de nombreux magasins.

Pour connaître le Point de collecte le plus proche, rendez-vous sur www.malampe.org.

QUE DEVIENNENT VOS LAMPES USAGÉES ?

Elles seront prises en charge par Récylum, l'éco-organisme agréé pour organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées. Elles seront ainsi recyclées à plus de 90% de leur poids.

Ce dispositif est financé grâce à l'Éco-contribution versée lors de l'achat.

